

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240606-DEL06062024\_04-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 15.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier  
François Diot, Conseiller Municipal  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin  
Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza

**DEL06062024-04**

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE NEVERS ET DU CCAS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-100 en date du 19 juin 2018 et n° DEL26062018 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 26 juin 2018 relatives à l'adhésion au Comité National de l'Action Sociale,

Considérant la volonté politique forte d'action sociale du C.C.A.S. de Nevers à destination des personnels du C.C.A.S. de Nevers,

Considérant la demande de subvention présentée par l'Amicale du personnel du C.C.A.S. de Nevers au titre de l'année 2024,

Considérant le souci de permettre à l'Amicale de poursuivre la mise en œuvre de ses actions phare en s'appuyant sur sa proximité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'accorder, au titre de l'année 2024, à l'Amicale du Personnel du C.C.A.S. et de la Ville de Nevers, une subvention d'un montant de 5 000 €,
- D'approuver les termes de la convention proposée,
- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

